

2001-2007, le bilan d'une mandature



au service
de l'avenir



e DR

anticiper, proposer, évaluer

UN BILAN COLLECTIF

Durant ces six dernières années, le Conseil Économique et Social de la Région Midi-Pyrénées, deuxième assemblée régionale, s'est illustré par des avis déterminants pour l'avenir de cette région, en ayant le courage d'aborder des problématiques où le consensus était, a priori, difficile à construire. Le courage à s'emparer des dossiers, il l'a montré en œuvrant pour :

- la conciliation de l'industrie à risques avec la société, au lendemain de la catastrophe industrielle d'AZE,
- l'engagement dans la défense et la promotion de la recherche et de l'innovation,
- la lutte contre la fracture sociale et territoriale (avis sur la jeunesse, le grand projet de ville, l'emploi, le logement, les services publics...),
- la promotion des pôles de compétitivité ainsi que des grandes infrastructures de communication.

Le Conseil Économique et Social a, dès la première heure, cru dans les chances de réussite d'un 3^e pôle de compétitivité désormais reconnu et labellisé : Agrimip Innovation.

Il a pris le pari de mettre son énergie au service de la mobilisation de tous les acteurs, qu'ils soient de l'agriculture, des industries agroalimentaires et non alimentaires ou qu'ils appartiennent à la recherche agronomique.

Il est fier aujourd'hui d'avoir participé à l'émergence de ce 3^e pôle qui devrait contribuer à renforcer Midi-Pyrénées dans des secteurs créateurs d'emplois et de richesses. Il se félicite du soutien apporté par la Région, l'État et toutes les collectivités.

Nous avons aussi innové dans nos méthodes de travail et initiatives en organisant des conférences ouvertes à tous les acteurs sur les problèmes de fret ferroviaire, de l'emploi et du développement économique. Nous sommes le premier conseil économique et social régional à avoir organisé le forum de la démocratie participative, à Albi le 30 juin 2004, avec les membres des conseils de développement des pays et agglomérations. Le Conseil Économique et Social anime, depuis, la conférence des conseils de développement des territoires de Midi-Pyrénées, que nous associons à nos travaux.

Nous assurons aussi le suivi de nos avis par une grande implication dans des domaines majeurs pour l'avenir de la région : le projet Galiléo, un aménagement durable en faveur des transports collectifs, du fret ferroviaire, des grandes infrastructures de communication comme le feroutage dans les Pyrénées avec nos amis aragonais, au cœur du Sud-Ouest européen ou encore dans la défense des services publics, facteur d'attractivité et de cohésion sociale.

Nous avons su établir avec la Région et le Président Malvy un dialogue de qualité et une écoute partagée pour plaider ensemble une certaine idée de la décentralisation et du rôle de la Région dans la compétition européenne et faire vivre en continu un dialogue entre tous les acteurs.

Le bilan de mandature est le résultat d'un travail collectif conduit avec tous les vice-présidents et les conseillers, et d'un investissement important pour élaborer, après la confrontation d'idées, des propositions utiles à ceux qui ont à prendre les décisions.

Nos réflexions et nos avis doivent aussi nous aider à mieux préparer l'avenir ; la section Prospective nous y invite. Ils sont complétés par les travaux du Conseil Économique et Social Régional en faveur d'un aménagement plus équilibré de Midi-Pyrénées, intégrant les principes du développement durable.

Dans une société qui reste taraboussée par le chômage, l'exclusion et l'aggravation de la pauvreté, nous devons veiller à prendre en compte dans nos réflexions et nos débats ces questions difficiles, ce qui constitue autant d'enjeux pour inscrire dans la durée notre action et contribuer à faire reculer toutes les exclusions et inégalités.

Préserver notre indépendance et notre courage à exprimer en toutes circonstances une certaine vision de la Région doit rester une conviction partagée par tout le Conseil Économique et Social Régional. ■

► Jean-Louis Chauzy

Président du Conseil Économique
et Social Régional de Midi-Pyrénées

À l'image de la région

Le CESR est représentatif des forces vives de Midi-Pyrénées. Il s'appuie sur leur expérience et sur leur réflexion.



e DR

Placé par le législateur auprès du Conseil Régional, le Conseil Économique et Social Régional est un véritable pouvoir consultatif. Au sein de cette deuxième assemblée régionale travaillent ensemble des artisans, des médecins, des chefs d'entreprise de PME, des syndicalistes agricoles, des dirigeants de grands groupes industriels, des représentants de toutes les organisations syndicales, des présidents d'université, des consommateurs, des associations culturelles, sportives, familiales, environnementales... La variété de leurs expériences et de leurs compétences, la mise en commun de celles-ci, constituent la richesse du CESR. Par la qualité de leurs analyses et de leurs réflexions, par la pertinence de leurs propositions, ils font de celui-ci l'interlocuteur privilégié du Conseil Régional. Le dialogue entre les deux assemblées a ainsi permis d'élaborer un véritable projet pour Midi-Pyrénées. L'examen des avis et propositions du CESR au fil des années permet de constater à quel point il a contribué aux évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la formation des hommes, à l'aménagement équilibré et durable du territoire régional, à l'identification de grands enjeux au sein de l'Europe. ■

Comment fonctionne le CESR ?

C'est une assemblée de 113 membres répartis en 4 collèges : entreprises et activités professionnelles non salariées (38 membres désignés par leurs organisations); syndicats de salariés (38 membres désignés par leur organisation); vie collective (32 membres désignés par leur organisation); personnes qualifiées (5 membres nommés par le Préfet de Région).

L'assemblée est renouvelée tous les 6 ans. Réunis en assemblée plénière, les conseillers élisent en leur sein le Président et les membres du bureau tous les 3 ans. Le bureau est composé de 36 membres; le premier et le deuxième collège sont représentés à parité.

- Le Président représente le CESR de manière permanente, dirige les débats et assure le suivi des propositions adoptées;
- l'assemblée plénière délibère et vote les avis;
- le bureau organise les travaux de l'assemblée et la préparation des séances plénières;
- les 6 commissions élaborent les projets d'avis à partir d'auditions diverses et de rencontres sur le terrain;
- les 2 sections apportent une vision particulière des travaux du CESR en les situant dans le temps (prospective) et l'espace (Europe, international).

Sommaire

4 > Le CESR au service de la Région

5-6 > **Infrastructures de communication :**

au cœur des échanges européens

> **Transports :** des réseaux modernes, fiables et efficaces

> **Environnement :** l'eau, un bien précieux

> **Politique territoriale :** cohésion sociale et solidarité

7 > **Recherche :** encourager la synergie des compétences

> **Doctorants et jeunes docteurs :** l'avenir, c'est eux

> **Politique énergétique :** des choix urgents

8-9 > **Développement économique :** accompagner les entreprises

> **Risques industriels :** la chimie et la sécurité

> **Économie solidaire :** une plus-value sociétale

> **Pôle spatial :** une place de leader à conforter

> **Tourisme :** une richesse sous-exploitée

10 > **Santé :** un égal accès aux soins pour tous et partout

> **Logement :** une pénurie préoccupante

> **Culture :** pour une offre de qualité pour tous

11 > **Diagnostic de l'emploi et enjeux :** un vaste chantier

> **Jeunesse :** la nécessité d'une politique globale

> **Formation tout au long de la vie :** le choix de la qualification

12 > **Contrat de projet État-Région :** une obligation de résultats

> **Europe :** pour une région forte

> **PAC :** il faut soutenir l'agriculture

13 > **Coopération transnationale :** des programmes et des partenariats adaptés

> **Prospective :** comment vivrons-nous en 2040 ?

14 > Le CESR en actions

15-16 > Les avis de la mandature 2001-2007



Au service de la région

Le CESR cherche, par le dialogue, les meilleures réponses au service de l'intérêt général.

Analyser, évaluer, anticiper, proposer: ces quatre termes fondent la raison d'être du Conseil Économique et Social Régional, en même temps qu'ils déterminent le sens de son action. Instance de réflexion et de débat, le CESR a vu son rôle conforté, à côté de l'assemblée issue du suffrage universel, dans la construction d'une région maîtresse de son destin.

Depuis 30 ans, il participe ainsi activement à son renforcement en apportant aux décideurs politiques un éclairage complémentaire. Il remplit sa mission, concrétisée par les «avis», dans le cadre de 3 procédures spécifiques fixées par le Code Général des Collectivités.

La saisine obligatoire

Préalablement à leur examen par le Conseil Régional, le Conseil Économique et Social Régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs:

– à la préparation et l'exécution dans la région du plan de la nation

– au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tous documents de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région

– aux différents documents budgétaires, pour se prononcer sur leurs orientations générales

– aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil Régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence

aux régions, ainsi qu'aux schémas et programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines.

La saisine du Président du Conseil Régional

Celui-ci peut saisir le Conseil Économique et Social Régional, en tant qu'assemblée consultative, sur tout projet régional à caractère économique, social ou culturel, en lui demandant un avis ou une étude. Il le fait régulièrement sur des dossiers importants pour l'avenir de la Région.

L'auto saisine

De sa propre initiative, le Conseil Économique et Social Régional peut émettre des avis sur tout sujet entrant dans les compétences de la Région. ■

6 commissions...

Commission 1: aménagement du territoire; espace urbain et rural; communications; transports; environnement.

Commission 2: activités économiques; industrie; artisanat; tertiaire; agriculture; tourisme.

Commission 3: enseignement supérieur; recherche; transfert technologique; innovation; énergie.

Commission 4: affaires sociales et culturelles; santé; logement; culture; loisirs.

Commission 5: éducation; emploi; formation; sports.

Commission 6: plan et financement.

... et 2 sections

Europe – International
Prospective

Faire «vivre» les avis

Au-delà de l'élaboration des avis, le CESR s'attache à les faire vivre, par la confrontation avec ceux auxquels il s'adresse: exécutif régional, État, collectivités locales. Ce travail de suivi, qui passe par des réunions de travail et la présentation des avis devant l'assemblée régionale, provoque des réactions sur les propositions du CESR et nourrit ainsi, de façon dynamique, le dialogue démocratique.

Le CESR veut aussi exprimer une certaine conception de l'intérêt général et constituer, dans les faits, un véritable point d'appui pour les collectivités et l'État.

► AGIR POUR QUE LA RÉGION DEVIENNE UN CARREFOUR DE COMMUNICATION ET UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ DANS LE RESPECT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

infrastructures de communication: au cœur des échanges européens

Depuis des années, le CESR affirme sans relâche que la région Midi-Pyrénées doit posséder des infrastructures de communication de qualité, considérant qu'elles conditionnent fortement l'organisation des transports et l'activité logistique des territoires. Au regard du caractère spécifique de Midi-Pyrénées (la plus grande région de France, dotée d'un relief très varié et d'une densité démographique hétérogène), le CESR a toujours souligné l'importance d'établir une stratégie d'aménagement prenant en compte à la fois les besoins des territoires mal desservis, la dimension européenne des échanges et les conditions d'un développement durable.

Dès l'année 2002, le CESR a posé la nécessité d'inscrire les infrastructures de communication dans une stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire. Et en juin 2006, dans le cadre de sa contribution à l'élaboration du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports de Midi-Pyrénées, il a confirmé plusieurs orientations prioritaires :

La **modernisation de l'ensemble du réseau ferroviaire régional** avec l'objectif, notamment, d'insérer Midi-Pyrénées dans le réseau ferroviaire à grande vitesse. Dans cette logique, le CESR défend la remise à niveau du réseau ferroviaire régional mais aussi la réalisation de la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse-Narbonne. Le CESR espère obtenir la réalisation complète de cette ligne pour 2016. À noter que ce projet ne pourrait pas se faire sans des aménagements complémentaires,

comme le développement des capacités de la gare Matabiau, ou encore la création d'un établissement de maintenance des TGV. Ce projet s'accompagnerait de l'achèvement de la mise au gabarit B (pour le transport de containers) de l'axe ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

La réalisation d'une **ceinture ferroviaire** de Toulouse.

La concrétisation de plusieurs **aménagements routiers** comme la mise à deux fois deux voies des axes Toulouse-Lyon via Albi, Rodez, Toulouse-Castres Mazamet et Toulouse-Auch.

La valorisation des aéroports secondaires afin de conforter les capacités de dessertes régionales.

L'aménagement des accès ferroviaires propres à la **Traversée Centrale des Pyrénées**.

Quels que soient les axes de travail, le CESR n'en oublie pas pour autant la question du financement. Face aux annulations de crédits d'État, le CESR propose de mobiliser de nouvelles ressources financières issues de solidarités nationales ou européennes. À la fin de l'année 2003, il plaide en faveur de plusieurs propositions concrètes : une ré-allocation du budget général de l'État en faveur des infrastructures de communication, un engagement accru de l'Union européenne en matière d'infrastructures, l'instauration d'un appel à contribution des bénéficiaires des infrastructures (transporteurs, chargeurs, grande distribution) sous forme de redevance, de taxe ou de relèvement tarifaire. Le CESR n'écarte pas non plus, notamment pour le franchissement des Pyrénées, toute perspective de taxe de zone destinée à financer des infrastructures et des systèmes de transport moins consommateurs d'énergie,



© Didier Taillefer

moins polluants et plus sûrs. Par ailleurs, il propose l'instauration de péages urbains en garantie d'investissements dans les transports

collectifs et la création d'un Fonds National de Développement Intermodal des Transports. Celui-ci vise à établir un mécanisme de financement dédié aux collectivités publiques. La gestion de ce fonds, confiée à une direction intermodale des transports rattachée au ministère de l'Équipement et des Transports, donnerait lieu à la création d'un conseil de surveillance et d'orientation auquel participeraient, sous la présidence de l'État, les collectivités territoriales, notamment les régions. ■

transports: des réseaux modernes, fiables et efficaces

Le CESR attache la plus grande importance au développement des transports collectifs, afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins de tous les territoires de la région (des plus urbanisés aux plus éloignés). Dans la logique du Plan régional des transports collectifs de voyageurs pour 2007-2013, élaboré par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le CESR considère qu'il faut impérativement **améliorer l'offre de services** en étendant, par exemple, les services banlieue à la couronne des villes moyennes à une heure de Toulouse, et en ouvrant des services intervilles à des points d'arrêt desservant des pôles d'attraction intermédiaires. Il considère aussi qu'il faut amplifier l'intermodalité, notamment en réalisant sans tarder la desserte ferroviaire reliant la gare Matabiau et l'aéroport de Blagnac et en créant à Saint-Agne Niel une gare dédiée aux échanges entre les transports collectifs de l'agglomération toulousaine (ligne B, métro, bus) et les transports

régionaux desservant le sud et le sud-ouest de Midi-Pyrénées.

Le CESR défend le principe de la généralisation du cadencement et de la coordination horaire des services de transport collectif public régional. Conscient de l'état de vétusté de la quasi-totalité du réseau ferroviaire régional, le CESR assure le Conseil Régional de son soutien aux initiatives qu'il peut prendre pour obtenir de RFF et de l'État la prise en compte des besoins de régénération du réseau. Il tient aussi à attirer l'attention du Conseil Régional sur l'absolue nécessité de développer un partenariat avec les autorités organisatrices de transports en Midi-Pyrénées et avec les régions voisines, ainsi qu'une véritable politique participative avec les usagers. L'objectif est de construire un **projet**





partagé de transport collectif. Les GTC (groupes territoriaux de concertation) et le Comité régional des partenaires des transports publics peuvent y contribuer. Pour répondre au mieux aux exigences des usagers, le CESR propose de renforcer la qualité et de développer l'intermodalité par l'harmonisation tarifaire des différents réseaux, la simplification de la billetterie – notamment par la mise en place d'une « carte orange » –, la mise à disposition d'une information véritable sur tous les moyens de transport public, ainsi que l'organisation et la mise en service de pôles d'échanges mieux adaptés aux nouveaux besoins (parkings, consigne deux-roues).

Créateur de valeur ajoutée et porteur d'emplois, le secteur des **transports de marchandises** doit bénéficier d'une politique volontariste. Le CESR propose plusieurs axes d'action : le renforcement de la maîtrise régionale du fret, l'optimisation du flux de transport de marchandises en aidant les entreprises de production ou de distribution ainsi que les transporteurs et en favorisant les solutions modales (combinaison route-rail), et la valorisation des infrastructures de communication nécessaires (lire page 5).

Toutes ces propositions doivent s'inscrire impérativement dans une démarche de développement durable. Le CESR se prononce pour des choix moins agressifs pour l'environnement, comme les modes de transport par le rail. ■

environnement : l'eau, un bien précieux

Le 22 juillet 2004, M. Jean-François Poncet, Président du comité de bassin Adour-Garonne, a invité le CESR à participer à la consultation institutionnelle en vue de la révision du Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau). À cette occasion, le CESR a rappelé son attachement aux questions et aux enjeux de santé publique, d'état des milieux aquatiques, de sécurité des personnes, mais aussi d'aménagement et de développement des territoires qui fondent la politique de l'eau. Le CESR est convaincu qu'une stratégie de gestion intégrée de l'eau doit relever d'une maîtrise publique et pose la question d'un grand service public dans le cadre d'une péréquation inter-district. La définition de priorités est indispensable et constitue le premier enjeu à relever. Le CESR considère notamment qu'il est primordial de mettre l'accent sur la prévention. Dans cette logique, quatre préoccupations majeures se dégagent encore aujourd'hui : Lutter contre les **pollutions diffuses**. Il est important de développer une politique d'aide à de nouvelles pratiques (en agriculture comme dans d'autres domaines), ainsi que des actions de sensibilisation et de formation.

Préserver et **restaurer les milieux aquatiques**. Il s'agit de trouver les bons compromis entre la restauration écologique et les usages économiques et sociaux. Maîtriser les **prélèvements d'eau**, notamment en période d'étiage. Le CESR insiste sur la nécessité de promouvoir une gestion économe des ressources et de préserver les nappes souterraines. Assurer les conditions d'une **meilleure gouvernance**. Le CESR propose l'élaboration de tableaux de bord relatifs aux programmes engagés permettant une bonne information et leur mise à jour permanente à destination de tous les acteurs de l'eau.

Le CESR soutient en outre le projet de **barrage de Charlas**, considérant que cette réalisation permettra de mieux contrôler la gestion de l'eau. Ce barrage comblera à la fois une ressource naturelle, une diversification des ressources et une volonté de maîtrise des usages de l'eau. Le barrage de Charlas soutiendra les débits structurellement déficitaires de la Garonne et de ses affluents en rive gauche, durant la période des basses eaux. La réalisation de cet ouvrage n'entamera pourtant pas la détermination du CESR à poursuivre des mesures d'économie d'eau dans tous les domaines et à encourager des dispositions d'optimisation des ressources existantes. ■

politique territoriale : cohésion sociale et solidarité

Comment renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de Midi-Pyrénées ? Comment concilier attractivité et préservation du cadre de vie ? Comment garantir une urbanisation équilibrée, maîtrisée et respectueuse de l'environnement ? Comment maintenir les services publics sur l'ensemble du territoire ? Autant de questions qui interpellent le CESR, soucieux d'apporter des réponses pertinentes aux enjeux liés à l'aménagement et au développement régional. Cette préoccupation fondamentale de l'aménagement du territoire ne peut reposer que sur la **forte mobilisation des principaux acteurs** de la vie publique de la région (les principales collectivités, l'État et l'ensemble des acteurs sociaux économiques). À titre d'exemple, l'aire urbaine de Toulouse connaît un développement très important. Un découpage départemental et régional se superpose même aux multiples découpages intercommunaux et communaux.

Pour relever les défis d'aujourd'hui (problèmes de circulation, absence de politique foncière, ségrégation sociale, pollutions), le CESR suggère aux collectivités territoriales de s'appuyer sur les SCOT créés afin d'encadrer le développement des aires urbaines et de mettre en place une démarche collective territoriale. Il propose aux décideurs de **réhabiliter la planification stratégique** du territoire à l'échelle de l'aire urbaine, de renforcer une intercommunalité à taxe professionnelle commune, de mettre en œuvre des plans de déplacements urbains (PDU), de multiplier les plans locaux de l'habitat (PLH), ou encore de renforcer les services publics. Le CESR insiste sur le fait qu'il est indispensable d'assurer l'accessibilité des services publics à tous les habitants de Midi-Pyrénées, d'améliorer la qualité du service et d'adapter des modes de gouvernance, notamment sous un angle territorial. Par ailleurs, le CESR considère que la Région a une mission de cohérence à remplir qui concerne tout le territoire régional. Elle doit prendre ses responsabilités, notamment, vis-



© Didier Taillefer

à-vis de l'aménagement et du développement de l'agglomération toulousaine en suscitant la constitution d'une instance de coordination et de régulation qui faciliterait les arbitrages nécessaires. Le CESR a proposé ainsi la création d'une Agence régionale d'aménagement et de développement du territoire qui réunirait des capacités d'expertise et d'animation nécessaires aux acteurs régionaux.

Sur la base du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, la Région doit revendiquer auprès de l'État que soit définie une Directive Territoriale d'Aménagement de Midi-Pyrénées, seule formule à même de garantir une certaine maîtrise du territoire régional. Dans ce contexte, l'adaptation des politiques foncières constitue un enjeu majeur. Les outils existants, fonciers et fiscaux, doivent être mobilisés et éventuellement complétés. Le CESR souligne à ce propos l'intérêt qu'il porte au projet d'Établissement public foncier dont la Région envisage la création. ■



© Didier Taillefer

▶ C'EST AUJOURD'HUI QUE SE DESSINE L'AVENIR : DANS BIEN DES DOMAINES, IL EST URGENT DE NE PLUS ATTENDRE.

recherche : encourager la synergie des compétences

Face aux problèmes rencontrés par le monde de la recherche (baisse des budgets, manque d'attractivité, retard de l'investissement national par étudiant, faible part des chercheurs dans le secteur privé), le CESR a défendu au cours de ces dernières années une ambitieuse politique de soutien et de développement. Il a toujours considéré qu'il fallait placer la France dans le peloton de tête des pays européens investissant dans la recherche publique, en encourageant les entreprises à atteindre 2% du PIB pour la recherche privée (et non pas le 1% préconisé par Bruxelles). La réussite de ce challenge ne peut se faire sans un ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de plein exercice et passe par la création d'une Mission interministérielle de la recherche placée sous l'autorité du nouveau ministère. Il faut également alléger les complexités administratives à tous les niveaux, accorder plus d'autonomie aux unités de recherche, favoriser une synergie pluridisciplinaire entre organismes autour de la notion de Campus, et faciliter le rapprochement du monde socio-économique avec celui de la recherche. Au plan régional, le CESR est à l'origine du projet de création d'une Agence régionale de l'innovation chargée de favoriser la mise en place d'une politique de projets régionaux pluriannuels d'envergure nationale et européenne et de les soutenir financièrement. Cette agence doit aussi soutenir la politique de valorisation et de transfert technologique et faciliter le rapprochement entre PME-PMI et milieu de la recherche. La création de Midi Pyrénées Innovation (MPI) répond à cet objectif. D'autre part, sans négliger les secteurs ou domaines porteurs pour la région, le CESR souhaite que soit conforté et développé le pôle aéronautique et spatial en l'adossant à

une fondation. Il préconise également à tous les acteurs de Midi-Pyrénées de se mobiliser pour la création d'un pôle Bio-Info-Nano Technologies qui devrait reposer sur la synergie des diverses compétences du pôle de recherche en sécurité alimentaire du Génopôle, de l'Agropôle d'Auzeville et du Cancéropôle.

Toutes ces propositions supposent de nouer des partenariats avec les régions voisines et au niveau international. Il faut également promouvoir les rapprochements entre chercheurs et représentants de la société civile. ■

politique énergétique : des choix urgents

Devant l'état préoccupant de notre planète, il est urgent d'agir. Le CESR souhaite la mise en œuvre d'une politique énergétique volontariste sur la base de deux axes forts : la maîtrise de l'énergie et donc la promotion des économies d'énergie dans tous les secteurs (urbanisme, logement, tertiaire, transports) et le développement des énergies renouvelables, principalement photovoltaïque, solaire thermique et bois-énergie. L'implantation d'une usine à panneaux photovoltaïques dans l'agglomération toulousaine est un atout industriel. Et c'est dans le processus de recherche publique que la Région

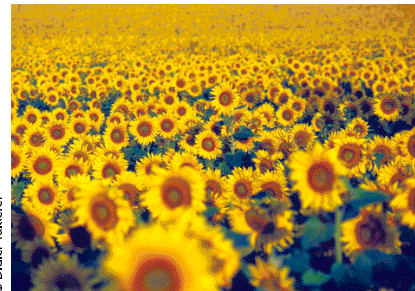
doit s'impliquer en renforçant les moyens et en favorisant une démarche de concertation public-privé, pour progresser vers une dimension nationale sinon européenne. Dans le domaine du solaire thermique, la région pourrait inciter le système bancaire à faire bénéficier les particuliers de prêts à taux bonifiés pouvant aller jusqu'à des prêts à taux zéro. Concernant le bois-énergie, le CESR préconise à la Région d'équiper son parc immobilier (en particulier les lycées) de chaufferies bois. Cette filière doit aussi être explorée pour le chauffage des établissements publics, des logements

doctorants et jeunes docteurs : l'avenir, c'est eux

professionnelle de la recherche et de l'enseignement, accompagné d'un contrat de travail de 3 ans renouvelable un an.

Le CESR propose aussi de créer un statut de chercheur associé pour les jeunes docteurs, de transformer en salaire le système des libéralités, de reconnaître le diplôme de docteur (bac + 8) dans les conventions collectives et les grilles de classification des trois fonctions publiques, de favoriser la féminisation des filières scientifiques, d'améliorer l'accueil des doctorants étrangers et l'accès au logement, de renforcer et d'élargir les procédures de type CIFRE, de multiplier les échanges entre le milieu académique et celui des entreprises. ■

collectifs mais aussi des entreprises. Enfin, le CESR n'oublie pas l'option représentée par le biocarburant à base oléagineuse, biodiesel, comme additif au gazole issu du pétrole. Deux projets se distinguent dans ce domaine : Valorim, qui consiste à partir du tournesol pour obtenir un produit très intéressant en chimie verte, et le Centre national de recherche sur le tournesol qui doit regrouper à Toulouse l'ensemble de la recherche dédiée. ■



© Didier Taillefer

▶ LE DÉVELOPPEMENT DE MIDI-PYRÉNÉES EXIGE PLUS QUE JAMAIS LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES.

développement économique : accompagner les entreprises

Le développement économique de la région figure au rang des priorités du CESR. À partir de diagnostics, le Conseil agit concrètement en proposant régulièrement des mesures spécifiques à mettre en œuvre par le Conseil Régional, pour tous les secteurs : la forêt, l'agriculture et l'agro-alimentaire, les services marchands, l'industrie, le tourisme. Objectif : rendre encore plus efficaces les dispositifs existants. En outre, le CESR s'attache à définir de nouvelles priorités d'interventions assorties de traitements économiques adaptés. Plus concrètement, pour dynamiser la région en matière de recherche, d'innovation, de défense de l'industrie et donc de l'emploi, le CESR propose trois axes principaux :

L'accompagnement aux entreprises par des moyens financiers et un environnement structurel attractif destinés à fixer et développer le tissu économique. Le Conseil Régional est l'un des meilleurs alliés des acteurs économiques de la région. Son dispositif d'aides est conséquent. Mais pour créer les conditions d'un meilleur accompagnement, le CESR propose d'inciter les chambres consulaires à développer une démarche de pré-diagnostic pour les créateurs d'entreprise ou pour les entreprises. Il s'agirait de fournir une aide technique individuelle plus simple, ainsi que de développer les moyens de l'Adefpat et de l'Adefpo afin d'amplifier le dispositif actuel de formation au développement.

Le CESR propose aussi de renforcer le soutien à l'innovation ainsi qu'aux opérations structurantes existantes. L'objectif principal est de confirmer le rôle des contrats d'objectifs par

filrière, d'appuyer les réseaux d'entreprise, de renforcer l'aide aux plates-formes de services ou encore de renforcer les actions de coopération interrégionales et européennes. Le CESR souhaite que les demandes d'aides régionales soient simplifiées. Il serait utile aussi d'établir une plus grande cohérence des politiques d'aides aux entreprises de l'ensemble des administrations de l'État et des collectivités locales et territoriales. Le Fonds régional de garantie pourrait être ouvert à tous les secteurs économiques sur l'ensemble du territoire régional.

La recherche d'un développement économique équilibré *pour tous les territoires*. Bien que Midi-Pyrénées ait connu un exceptionnel dynamisme économique dans la décennie 1990-2000, le double effet de la concentration des populations dans les villes et de l'extension des aires urbaines ne cesse de s'amplifier. Le SRDE doit donc veiller à établir un véritable équilibre territorial. À noter que la majorité des préconisations du CESR ont été reprises par le Conseil Régional pour l'élaboration du SRDE 2007-2013.

Dans un environnement où les mutations économiques sont permanentes, il est important de *prévenir les crises*. Une démarche d'anticipation est nécessaire. Cette prévention devra, bien entendu, être suivie de la mise en œuvre de mesures concrètes par la création d'un Observatoire Régional des Mutations Économiques. ■

risques industriels : la chimie et la sécurité

Moins d'un an après la catastrophe toulousaine d'AZF, le CESR a présenté un rapport intitulé « Pour une politique efficace de prévention des risques industriels : concilier la société civile et les entreprises à risques ». Le rapport comprend 22 propositions pour un pôle chimique sécurisé et le redémarrage de Raisio, Isochem, SNPE (hors phosgène) et Tolochimie. Le CESR est en effet favorable au *maintien de l'industrie chimique à Toulouse* comme l'a exprimé Jean-Louis Chauzy en juin 2002 : « Il n'y a pas de société sans économie, sans industrie. La société française a besoin des produits issus de l'industrie chimique. Sur Toulouse, elle représente plusieurs milliers d'emplois. Ce n'est pas la conjoncture actuelle dans la construction aéronautique qui permet d'augurer un remplacement rapide d'emplois supprimés. On ne peut pas vouloir diversifier la production industrielle toulousaine et supprimer une branche existante [...] En sens inverse, le chantage à l'emploi ne peut pas servir de prétexte à une prise des activités antérieures telles qu'elles étaient. De toute façon la population, traumatisée, ne l'accepterait pas. Les réflexions et les moyens doivent porter sur la réduction et la maîtrise du risque. C'est une obligation pour les industriels de repenser l'évolution des produits, la nature des matières premières, le niveau des stocks et les conditions de stockage, le renforcement de la sécurité et la transparence [...]. Les propositions (du CESR) rappellent l'urgence et la nécessité de procéder au redémarrage partiel et progressif du pôle chi-

mique toulousain, car il ne peut y avoir d'industrie chimie fine à Toulouse en supprimant les activités du pôle chimique. Il ne peut y avoir des activités de formation, ni de recherche dans la chimie si on supprime l'industrie chimique. Il ne peut y avoir d'Institut Européen de Recherche et de Formation sur la sécurité industrielle sans industrie ». Le CESR propose notamment que la qualification et la compétence des salariés des entreprises sous-traitantes puissent être vérifiées individuellement et fassent l'objet d'une remise à niveau permanente. Il recommande aussi que le recours à la main-d'œuvre intérimaire non qualifiée, dans des entreprises exerçant sur des sites à risque, soit exclu. Les personnes qui siègent au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) doivent bénéficier d'une formation particulière. La formation au risque dans l'Éducation Nationale doit être étendue à toute la communauté universitaire (personnels et étudiants). Au niveau européen, le CESR réclame la mise en place de directives européennes. Il souhaite que soit introduite dans Seveso II une réglementation sur le transport des matières dangereuses sous toutes ses formes, et que soit redonnée à l'Institut pour une culture de la sécurité industrielle (ICSI) la vocation européenne qu'il avait à l'origine. Enfin, le CESR souhaite que l'Union Européenne soutienne par une aide financière les industries à risque des nouveaux adhérents ou des États en pré-adhésion à l'Union, afin de les aider à assumer les investissements nécessaires en matière de sécurité. ■



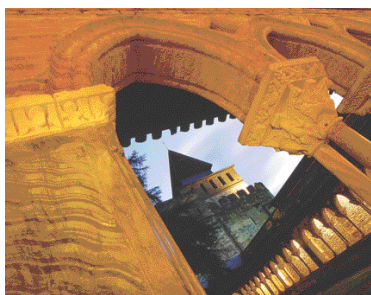
© Didier Taillefer

économie solidaire : une plus-value pour la société

Le CESR accorde le plus grand intérêt aux entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui représente 11 % de PIB avec ses quelque cent mille salariés. Elles sont créatrices d'emplois et de richesses économiques, mais elles sont également riches d'une « utilité sociale » et portent une « plus value sociale ». Les propositions du CESR peuvent représenter des leviers de développement dans une collaboration renforcée avec les instances politiques sur des projets économiques et citoyens. Il relève ainsi six axes de propositions : le premier consiste à améliorer la **visibilité** de l'ESS, à soutenir et à promouvoir ce secteur ; il s'agit ensuite de développer des **outils de financement** et d'accompagnement

adaptés ; il faut également rechercher et favoriser les synergies et conditions d'un développement inter-acteurs dans les territoires à partir de projets co-construits ; enfin, il est nécessaire de poursuivre une **gestion sociale** exemplaire et innovante, de valoriser la **performance** sociale des structures de l'ESS comme celle des autres entreprises et d'encourager l'**ouverture** européenne et internationale de ses établissements. ■

tourisme : une richesse sous-exploitée



e Didier Taillefer

de centres d'intérêts et pas seulement autour de l'hébergement, afin de mettre en évidence la **diversité des richesses** du territoire régional. Le vacancier en Midi-Pyrénées est majoritairement français (85 %). La clientèle étrangère est très demandeuse de visites de villes et de villages, de monuments et musées, mais aussi de balades et de découverte des produits du terroir. Des guides touristiques en supplément des quotidiens régionaux, la création de trans-opérateurs régionaux sont donc préconisés. Le CESR considère par ailleurs que le système de paiement référencé doit être établi pour développer et faciliter l'accès à la culture et aux loisirs, quel que soit le niveau des revenus des touristes de la région. ■

Le tourisme est une activité majeure en Midi-Pyrénées. Dans un contexte de forte concurrence entre les régions, Midi-Pyrénées a de forts potentiels à développer. Sur la base de ses diagnostics, le CESR propose le renforcement de l'offre touristique autour

pôle spatial : une place de leader à conforter

Le spatial est un secteur incontournable dans le paysage économique de Midi-Pyrénées, région leader au niveau européen. Mais, au début des années 2000, la réduction des budgets, les fortes difficultés sur le marché des satellites de communication et les problèmes rencontrés par Ariane 5-10 tonnes, ont incité le CESR à faire plusieurs propositions et à demander au Conseil Régional de les relayer auprès des organismes ou institutions concernés.

Au plan européen, il convient que l'Union Européenne fasse de l'espace une priorité stratégique qui relève de sa compétence et qu'elle y affecte un budget spécifique, y compris dans le domaine de la recherche ; à cet égard, le CESR soutient la proposition faite à l'époque par la Commission de doublement des crédits spatiaux. Le secteur spatial pourrait être un domaine de compétences partagées de l'Union Européenne, donnant lieu à un programme spatial européen (adopté en juin 2007) s'appuyant sur les centres techniques européens et nationaux existants. Dans ce cadre, le CESR demande que des efforts soient entrepris pour la formation, qui doit s'appuyer sur les universités et les grandes écoles. Le CESR préconise aussi le maintien et le développement d'une industrie de composants, indispensable pour l'indépendance européenne. Compte tenu du rang de Midi-Pyrénées en tant que leader européen de l'espace, le CESR a demandé au Conseil Régional de mettre en place un groupe des régions spatiales européennes, qui sera créé en 2007 sous la forme du **Réseau Européen des Régions Utilisatrices de l'Espace** (NEREUS).

Au niveau régional, ses propositions visent à mettre en place un environnement favorable au renforcement des capacités spatiales de Midi-Pyrénées pour faire face aux demandes futures. L'urgence réside dans le **maintien des compétences**, alors que

les plans sociaux des donneurs d'ordre spatiaux risquent de pénaliser l'avenir. Il s'agit aussi de favoriser la création d'entreprises tournées vers le **domaine des applications** : c'est là un secteur clé d'avenir pour le développement économique et pour l'emploi. Par ailleurs, les activités de chimie de propulsion doivent être poursuivies afin d'éviter tout problème d'indépendance stratégique.

Le CESR soutient également la politique du Cnes, qui a procédé à des recentrages aux niveaux national et régional. Ce programme consiste, entre autres, à rapprocher les compétences d'études en amont et de recherche du Cnes et de l'Onera autour de projets fédérateurs communs permettant ainsi la création de l'IRTS (Institut de recherche en technologie spatiale), à localiser auprès du Centre spatial de Toulouse la direction des programmes spatiaux militaires de la DGA, ou encore à faire de Toulouse un des pôles européens de contrôle des vols habités en capitalisant sur les compétences existantes. Midi-Pyrénées doit jouer un rôle de premier plan dans les opérations de contrôle des vols utilisant la capsule Soyouz.

Le CESR a également souhaité que se mette en place un lieu de rencontre des acteurs du spatial en région : l'organisation des Ateliers Espace en Midi-Pyrénées et la préparation d'un Plan Spatial Régional doivent répondre à cette proposition.

Enfin, plus globalement, le CESR insiste sur la nécessité de développer une **culture scientifique et technique** du spatial, en s'appuyant en particulier sur le tissu très favorable de la région, sur la Cité de l'Espace et sur toutes les initiatives qui vont dans ce sens. ■

▶ SANTÉ, LOGEMENT, CULTURE, UNE NÉCESSITÉ :
..... NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN.

santé: un égal accès aux soins pour tous et partout

Avec l'avis sur «L'offre de soins en Midi-Pyrénées», le CESR se place dans une optique d'aménagement sanitaire du territoire. Il affirme les grands principes qui lui semblent devoir guider les pouvoirs publics en la matière: **équité et équilibre du territoire** en termes d'accès aux soins, notamment. Tout en affirmant le rôle central de l'État pour garantir le système de santé, le CESR définit, pour la région Midi-Pyrénées, 12 territoires de santé pertinents, correspondant à des espaces vécus, sur lesquels il considère que les politiques sanitaires doivent se fonder.

Lors de l'élaboration de différents documents de planification sanitaire, le CESR est souvent sollicité pour réagir à leur contenu. Cela a été le cas en particulier au moment de la

rédaction du SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) et de ses réactualisations, ou du PRSP (Plan Régional de Santé Publique). Ces avis réactifs donnent l'occasion au CESR de rappeler ses convictions dans ce domaine: l'importance de la proximité en matière de santé et d'accès aux soins au regard de l'enjeu fondamental de l'égalité d'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire; le rôle fondamental de la prévention sanitaire; l'inquiétude face à la **pénurie de professionnels de santé**, à laquelle Midi-Pyrénées est particulièrement confrontée du fait de ses spécificités démographiques et géographiques.

Par ailleurs, le CESR a assuré le suivi de l'avis sur «Les soins palliatifs et l'accompagnement de fin de vie» voté lors de la mandature précédente, qui avait été un des éléments fondateurs d'une politique en la matière dans la région. ■

culture: pour une offre de qualité pour tous

L'avis intitulé «Former, aménager, démocratiser: une ambition culturelle pour Midi-Pyrénées» est l'aboutissement d'une réflexion de près de deux ans. Au cœur de ce travail, deux idées fortes: la nécessité de faire découvrir la culture aux plus **jeunes générations** et à l'école; et la conviction que la principale finalité d'une politique culturelle est de favoriser l'accès de tous à une offre de qualité, élément essentiel pour la connaissance de notre environnement et la compréhension du monde.

Pour le CESR, le rôle de la Région en la matière est de viser à assurer une péréquation entre les départements

afin de permettre un **aménagement équilibré du territoire**. Sa préconisation phare est la création de neuf «pôles de rayonnement culturel» pour valoriser et structurer, dans chaque département, une ou plusieurs thématiques artistiques. Le CESR insiste également sur le caractère nécessairement partenarial et contractuel des politiques culturelles; c'est ainsi qu'il a appelé l'ensemble des collectivités territoriales et les acteurs privés à soutenir la candidature de Toulouse au label de Capitale Européenne de la Culture pour 2013. ■



© Didier Taillefer

logement: une pénurie préoccupante

Le CESR constate que la pénurie de logements entrave le développement des territoires ruraux; la création de logements locatifs constitue pourtant pour ceux-ci un levier de croissance efficace. En milieu urbain, cette pénurie est à la base du problème. C'est en effet parce qu'il manque des logements que la mobilité résidentielle est freinée et que le système dans son ensemble est bloqué.

En 2002, avec l'avis intitulé «L'habitat collectif en milieu rural, un levier pour le développement des territoires», le CESR débute une réflexion axée sur les problématiques des **territoires ruraux**. Partant du constat que la désertification rurale a laissé place à l'arrivée de nouvelles populations, le CESR démontre combien le manque d'offre de logements locatifs dans ces territoires constitue un handicap. Il incite ainsi les pouvoirs publics et les collectivités territoriales à élaborer des politiques adaptées en matière d'habitat. Le CESR considère notamment qu'une politique volontariste d'accueil de nouveaux arrivants, fondée en particulier sur une offre structurée d'habitat locatif, pourrait constituer un levier majeur pour le développement démographique, économique et social des territoires ruraux de la région.

En 2005, une nouvelle réflexion sur le logement est entamée, visant à repérer les différentes causes de **la crise qui touche les agglomérations** de la région Midi-Pyrénées, comme le reste du pays. Cette analyse donne lieu à l'adoption d'une «Communication sur la crise du logement dans les agglomérations de Midi-Pyrénées». Celle-ci s'attache à décrire les multiples mécanismes de la crise et à en démontrer la complexité. Elle distingue les facteurs de nature structurelle et d'autres de nature

plus conjoncturelle. Les premiers sont liés à des mutations d'ordre sociologique insuffisamment prises en compte par les politiques du logement, créant ainsi un décalage entre l'offre et les besoins des ménages; les graves insuffisances de la maîtrise de l'urbanisme et du foncier ou la pénurie de logements sociaux dans la région en sont un exemple. Les seconds ont trait à la santé économique de la région, qui accroît les difficultés pour les ménages à revenus moyens et modestes; ce phénomène coïncide avec un déficit de construction de logements.

Cette communication du CESR met aussi l'accent sur la dimension systémique de la crise; celle-ci se caractérise par une série de «blocages» qui affectent l'ensemble des segments de la «chaîne du logement» et qui ont pour conséquence, notamment, de freiner, voire de stopper, les parcours résidentiels des ménages. Le système est donc grippé: moins de sorties du locatif vers l'accession, moins d'entrées dans le parc HLM, moins de solutions temporaires... et des catégories de plus en plus nombreuses de ménages deviennent captifs de leur habitat.

Le CESR insiste donc sur la nécessité, pour les politiques, de chercher à relancer la **mobilité résidentielle**: cela suppose que le parc de logements offre des disponibilités dans chacun des segments de la chaîne du logement. Celle-ci va de l'hébergement d'urgence à l'accession à la propriété en passant par la location publique sociale et la location privée, et elle impose donc de produire des logements.

En 2006 et 2007, le CESR poursuit sa réflexion par un avis présenté lors de l'assemblée plénière du 18 octobre 2007 (lire par ailleurs). ■

▶ PERMETTRE À TOUS L'ACCÈS À DES QUALIFICATIONS DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉES, C'EST AUSSI AGIR POUR L'EMPLOI.

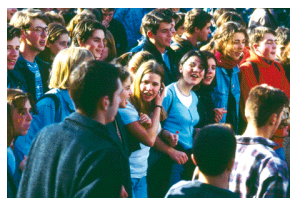
diagnostic de l'emploi et enjeux: un vaste chantier

Une étude approfondie de la situation de l'emploi en Midi-Pyrénées fait le constat de la précarité, de phénomènes de discrimination, de tensions sur le marché du travail ou encore d'une pénurie de main-d'œuvre. Le CESR a identifié 5 familles d'enjeux majeurs : les enjeux de cohésion sociale, les enjeux démographiques, les enjeux de développement économique, les enjeux d'aménagement du territoire et les enjeux de formation et qualification. Tous soulèvent de nombreuses questions. Dans le domaine du développement de l'emploi (donc de la lutte contre la précarité professionnelle, l'exclusion et les inégalités d'accès à l'emploi), le CESR suggère de poser **des conditions aux aides régionales** telles que le non recours à l'emploi précaire et le renforcement de la norme CDI. Compte tenu de l'apport migratoire qui profite principa-

lement à l'agglomération toulousaine, il propose aussi de travailler sur tous les facteurs contribuant à l'attractivité des autres territoires régionaux.

Dans le cadre du SRDE, le CESR a fait des propositions pour accompagner les entreprises, développer les territoires, prévenir et anticiper les mutations. À ce titre, il est important de soutenir, entre autres, les pôles de compétitivité qui doivent aider à la structuration des entreprises. Il faut aussi développer les multiples formes d'entrepreneuriat pour mieux aider les créateurs et les repreneurs d'entreprises.

Par ailleurs, le CESR insiste sur la nécessité de renforcer les moyens d'accompagnement et de reclassement des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un marché du travail très sélectif et exigeant. ■



jeunesse: la nécessité d'une politique globale

Chômage, emplois peu conformes avec leurs niveaux de diplômes et de qualification, précarité, problème de santé, difficultés à se loger et à se déplacer : la situation des jeunes en Midi-Pyrénées a conduit le CESR à réfléchir à la définition d'une véritable politique de jeunesse qui intègre toutes les dimensions économiques, culturelles, éducatives et sociales.

Le CESR a notamment proposé au Conseil Régional, outre **la création d'une vice-présidence** clairement en charge de la jeunesse, une **conférence régionale de la jeunesse**, tous les 2 ou 3 ans, afin de réunir l'ensemble des acteurs et de favoriser la mise en cohérence de leurs actions. Il a également déterminé sept domaines d'intervention prioritaires : l'orientation, l'information et la formation ; l'entrée dans la vie active et l'emploi ; l'accès au logement ; la santé ; la mobilité dans le

territoire régional, en Europe et à l'étranger ; l'éducation à la citoyenneté ; l'accès aux loisirs, à la culture, aux activités physiques et sportives. Sur la base de ce canevas, le CESR a listé 55 propositions d'actions telles que l'instauration d'une information et d'une orientation informatisées, interactives et attractives, la constitution d'un collectif « éthique-emploi » chargé de valoriser les bonnes pratiques en matière d'utilisation des stages en entreprise, la mise en place de soutiens financiers pour l'hébergement ou encore le développement des actions de prévention et de suivi en matière de santé.

Plus globalement, le CESR demande à toutes les institutions et à tous les partenaires concernés que tout soit mis en œuvre pour que chaque jeune ait accès à la formation professionnelle initiale qu'il a choisie. ■

Convaincu de l'intérêt de la démarche VAE, **Validation des Acquis de l'Expérience**, le CESR soutient cette opportunité de faire valider son expérience professionnelle. Il considère qu'il faut renforcer l'information des publics et des acteurs institutionnels et économiques afin de les convaincre de l'efficacité de cette démarche. Il faut aussi conforter le dispositif de Points Relais Conseils, avec la poursuite des harmonisations des procédures. Le CESR insiste en outre sur la nécessité de garantir aux personnes un accompagnement technique, spécifique à l'élaboration du dossier VAE. Dans le domaine de **la programmation de la formation professionnelle** (PRDF, PRSP), le CESR plaide en faveur de trois axes majeurs : la nécessité d'élever le niveau de qua-

lification en prenant en compte les besoins des personnes et ceux de la région ; la mise en place de conditions nécessaires à l'accès aux formations sur le territoire et la prise en charge des publics en évitant la concentration des organismes de formation sur la seule zone de Toulouse ; le soutien aux actions particulières telles que l'apprentissage ou la VAE.

Par ailleurs, la décentralisation a entraîné des conséquences sur la formation initiale professionnelle. Le CESR s'est ainsi penché sur la

décentralisation des **formations sanitaires et sociales**, dont la Région assure désormais la mise en œuvre. Celle-ci doit répondre à plusieurs enjeux : cohésion sociale, aménagement du territoire et développement économique.

Ces deux secteurs en effet, avec une grande diversité de structures publiques et privées, sont en forte expansion. Ils représentent 110 000 à 153 000 actifs en Midi-Pyrénées, avec un fort taux d'emplois féminins et une concentration sur les grandes agglomérations.

La formation, initiale et continue, doit être menée dans le cadre de relations partenariales renforcées avec l'État, les centres de formation, les organisations professionnelles, les partenaires sociaux et les conseils généraux.

Ce transfert de compétences soulève de nombreux problèmes, notamment d'ordre budgétaire. La Région, en partenariat avec les Départements, doit assurer la cohésion sociale dans les territoires de Midi-Pyrénées. ■

formation tout au long de la vie: le choix de la qualification

▶ LES ATOUTS ET SPÉCIFICITÉS DE MIDI-PYRÉNÉES APPELLENT DE NOMBREUSES MESURES DE SOUTIEN.

contrat de projet état-région : une obligation de résultats

Depuis la création en 1984 des contrats de plan État-Région, le CESR a toujours manifesté un grand intérêt pour cette politique innovante de contractualisation de moyens, dans la durée, entre l'État et la Région. Tout en regrettant que le nouveau contrat de projet 2007-2013, centré sur l'investissement (constructions et équipements), occulte tout volet d'accompagnement social, la contribution adoptée à l'unanimité par le bureau du CESR le 12 juin 2006 et faisant suite à un travail de toutes les commissions, fixe plusieurs priorités :

Le développement des **moyens de communication et d'échanges**. Il faut achever le réseau routier (liaisons de Toulouse vers Castres, Auch et Rodez). Le réseau ferré doit être densifié, notamment avec la création de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et son prolongement vers Narbonne, et la réalisation d'une traversée centrale des Pyrénées

par ferroutage. Quant à l'aéroport de Toulouse-Blagnac, son positionnement international doit être conforté. Enfin, il est indispensable que les technologies de communication les plus récentes soient accessibles à tous.

Le soutien de la **compétitivité** et de l'**attractivité des territoires**. Un développement économique, social et solidaire durable sur tout le territoire impose de nombreuses mesures : soutien aux entreprises (on peut favoriser la création et la transmission-reprise par des outils renouvelés de capital-risque) ; appui à la recherche ; promotion des économies d'énergie et développement des énergies renouvelables ; développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur tout le territoire, notamment dans les villes moyennes (Tarbes et Pau, Auch, Cahors, Montauban, Foix) ; renforcement des équipements culturels structurants hors Toulouse.

La prise en compte des enjeux d'un **développement durable**. La région a intérêt à jouer la carte d'un développement plus qualitatif, ménageant en particulier les facteurs essentiels que sont l'eau, l'air, les sols et la biodiversité. Cette démarche doit s'appuyer sur une meilleure connaissance de ces ressources et de leur qualité. Et les pôles de compétitivité – notamment le troisième, autour de l'agriculture – ont ici un rôle important à jouer.

La promotion de la **cohésion sociale** et des **solidarités territoriales**. Il s'agit de conforter la rénovation urbaine en restructurant les quartiers sensibles, d'apporter des solutions globales et durables au problème du logement, ou encore de développer des dispositifs favorisant l'accès à la formation professionnelle.

Le CESR souhaite par ailleurs que le contrat de projet soit évalué selon une procédure claire (calendrier et obligation de résultats). ■

europe : pour une région forte

Avec l'avis sur « La politique régionale européenne après 2006 », le CESR identifie sept axes stratégiques majeurs.

Le développement des **moyens de communication et d'échanges**. Au programme des actions suggérées : la modernisation du réseau, la réalisation d'une ceinture ferroviaire pour désengorger l'agglomération toulousaine, la mise en œuvre de la Traversée Centrale des Pyrénées (TCP).

Le soutien aux **solidarités territoriales**. Une politique de développement régional doit reposer notamment sur les Pays et les Agglomérations, en référence aux zones d'emplois.

La **promotion de la recherche**, de l'innovation et du transfert de technologies. Il faut renforcer les pôles d'excellence, aider les transferts de technologies et développer les par-

tenariats universités/entreprises. L'investissement dans la **formation**. Il s'agit de faire en sorte que les savoir-faire de la région demeurent parfaitement compétitifs.

L'affirmation d'une volonté de **coopération interrégionale et transnationale**. Il faut définir les espaces de solidarité dans lesquels la région compte agir.

Le **rééquilibrage du tissu économique** régional. Les initiatives de développement doivent concerner toute la région.

La **préservation de l'environnement** et la prévention des risques. Il faut protéger l'espace naturel, promouvoir les technologies propres et prévenir les risques de pollution. ■

pac : il faut soutenir l'agriculture

En réponse à une saisine du Président de la Région, le CESR s'est exprimé sur la réforme, en 2003, de la Politique agricole commune qui provoque, au niveau régional, de fortes inquiétudes. Pour Midi-Pyrénées, l'enjeu est majeur : la part de l'agriculture dans l'emploi régional est de 5,9 %, contre 4 % au niveau national ; et à fin 2003, la région est la première en France pour le nombre d'exploitations (54 000). C'est pourquoi le CESR considère que le Conseil Régional et l'État doivent promouvoir le développement et la reconnaissance du rôle multifonctionnel de l'agriculture, l'amélioration des qualifications et la professionnalisation des acteurs économiques, le maintien d'une population active agricole et l'existence d'un nombre suffisant d'exploitants.

Au premier rang de ses recommandations, le CESR indique que le Conseil Régional doit, en priorité, accompagner les actifs agricoles pour les aider à **maîtriser la mutation** de leurs activités. Il propose également d'appuyer les réseaux

d'entreprise qui constituent une alternative à la concentration, de lier la production de Midi-Pyrénées avec la consommation en région, de développer les liens entre producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, d'accompagner la diffusion et la commercialisation des produits de qualité ou encore de soutenir les exportations vers l'Europe et les autres marchés.

Dans le cadre d'une **agriculture plus respectueuse de l'environnement**, les professionnels doivent être incités à développer circuits courts et ventes de proximité, à poursuivre des positionnements de niches, et à regrouper les structures coopératives afin de leur donner une taille adaptée à l'Eurorégion. Il faudra enfin lancer un projet réalisable de **production de biocarburants** qui assurerait le développement des débouchés non alimentaires des produits agricoles. ■

Les avis budgétaires

Deux fois par an, pour les orientations budgétaires et pour le budget primitif de la Région, le CESR fait part au Conseil Régional de son analyse de la situation et donne son avis sur ses documents budgétaires. Celui-ci porte principalement sur l'exécution du budget précédent, sur l'analyse du contexte conjoncturel et sur le niveau des recettes, ainsi que sur les grandes orientations de dépenses, avec une réflexion particulière sur les politiques nouvelles.

► IL N'Y A PAS DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES HOMMES.

coopération transnationale: programmes et partenariats adaptés



Le CESR participe, en tant que membre de droit, aux comités de suivi des programmes Interreg IIIA *transfrontalier franco-espagnol* et Interreg IIIB *Sud-Ouest européen* avec l'Espagne, le Portugal et Gibraltar. La section Europe-International a contribué par ses travaux aux réflexions menées dans ces programmes. Le CESR se félicite que le prochain programme transfrontalier Interreg IV soit maintenant géré par la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) grâce à la *création d'un « Consorcio »* associant les Régions des versants nord et sud des Pyrénées, ainsi que l'État d'Andorre. Parallèlement, le Sud-Ouest européen offre des opportunités de coopération dans les domaines de l'innovation, de la recherche, des transports et du développement durable de cet espace, « zone de contact entre les continents européen et africain » et est amené à jouer

un rôle actif dans le co-développement euroméditerranéen. Organisé en mars 2002 par le CESR, un *colloque sur l'avenir du Sud-Ouest européen*, espace de coopération fort de 61 millions d'habitants, réunissait des représentants de trois États, Espagne, Portugal, Royaume-Uni (Gibraltar), et de 6 régions françaises, Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. L'aménagement du territoire ne pouvant plus se concevoir dans les seuls cadres nationaux, le Sud-Ouest européen est devenu un nouvel espace d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire. Il doit permettre d'effectuer les choix stratégiques opportuns. C'est notamment le cas, par exemple, de la Traversée Centrale des Pyrénées par ferroutage. C'est pourquoi le CESR, en organi-

sant ce colloque, poursuivait un objectif ambitieux : faire dialoguer les acteurs socio-économiques entre eux, leur permettre d'échanger leurs expériences, et susciter de nouvelles coopérations. Au travers de la *Communauté de Travail des Pyrénées (CTP)* ou de l'*Eurorégion Pyrénées-Méditerranée*, la Section Europe-International a consacré l'essentiel de ses travaux aux coopérations précédemment engagées dans les domaines du développement de la coopération universitaire, de l'aménagement des réseaux de communication et de transport d'énergie, de la mise en place de pôles de compétitivité européens, et de la dimension sociale des échanges. À titre d'exemple, la Section a reçu HEGAN, le « cluster » basque de l'Aéronautique et de l'Espace (novembre 2005) et le Pôle Cancer Bio Santé de Midi-Pyrénées (avril 2007).

Une attention particulière a été accordée aux *communications transfrontalières terrestres, aériennes, maritimes et numériques* : rencontre des CES d'Aragon et de Midi-Pyrénées et visite de la plateforme logistique multimodale de Saragosse (PLAZA) jumelée avec celle de Castelnau-d'Estretfonds (Eurocentre) ; audition du directeur du Port de Barcelone concernant le développement stratégique en réseau du port et l'ouverture de son terminal maritime « port sec » à Eurocentre ; rencontres des présidents des CES d'Aragon et de Midi-Pyrénées en vue de préparer les sommets franco-espagnols des chefs d'État sur la question des transports transfrontaliers et plus particulièrement celle d'une nouvelle traversée par ferroutage, au centre des Pyrénées. ■



Rats des villes ou rats des champs ? Cette question en forme de boutade recouvre, pour le CESR, une réflexion prospective très importante qu'il a prolongée en organisant, en juillet 2007 à Gimont dans le Gers, les deuxièmes « Rencontres du Futur ». En premier lieu, le CESR dresse un constat. En Midi-Pyrénées, les chiffres du recensement font apparaître une arrivée significative de *nouveaux habitants dans les territoires ruraux*. La « campagne » retrouve ainsi une attractivité surtout résidentielle. La ville, quant à elle, semble de plus en plus concentrer les problèmes sociaux et environnementaux, même si c'est elle qui offre l'essentiel des services et donc de l'emploi. La ville comme la campagne doivent remplir des fonctions spécifiques de production, d'habitat, de gestion des ressources naturelles. La démarche prospective engagée

par le CESR a consisté à établir des scénarios pour le futur. Il a ainsi posé les bases de 5 « futurs possibles ».

1 Les tendances actuelles se prolongent et s'amplifient : *la ville continue de s'étaler* en gaspillant l'espace tandis que, dans les territoires ruraux, la fonction résidentielle prend le pas sur les fonctions économiques ou environnementales. Conséquences prévisibles : engorgement permanent de la circulation automobile, augmentation du mal logement, détérioration de la qualité de vie périurbaine, diminution de la mixité sociale, etc. Les décideurs politiques réagissent au coup par coup, essayant de minimiser les conséquences les plus sérieuses.

2 Le scénario 1 se déroule dans le cadre d'une *récession économique* globale et durable. Conséquences : les inégalités entre territoires et entre catégories de population se renforcent ; le marché

immobilier s'effondre, l'étalement urbain est stoppé net, les campagnes se replient sur elles-mêmes... Les pouvoirs publics, dont les moyens d'intervention sont limités par la crise, réagissent à très court terme.

3 Le scénario 2, version optimiste : face aux difficultés, les habitants et les élus font preuve de *créativité* et de *solidarité*. Conséquences : un habitat économe en espace et en énergie, une coopération renforcée entre territoires, des circuits courts entre producteurs ruraux et consommateurs urbains... Dans cette hypothèse, les pouvoirs publics favorisent l'émergence de nouveaux modèles.

4 Le scénario 1 se présente cette fois dans un contexte où l'économie renouerait avec un cycle de croissance équivalent à celui des « Trente glorieuses ». *Le court terme prend le dessus* sur l'intérêt des générations futures. Conséquences : les plus riches s'enrichissent encore, les

plus démunis s'enfoncent dans la pauvreté, les territoires suivent cette même logique entre zones favorisées et zones défavorisées. La posture ultra-libérale des autorités favorise cette évolution.

5 Le contexte économique est favorable comme dans le scénario précédent, mais on assiste à l'émergence d'une *prise de conscience radicale* des enjeux d'un développement vraiment durable. Conséquences : une réorientation des activités, de l'innovation et des politiques publiques cherchant à anticiper et prévenir les évolutions dangereuses pour les équilibres écologiques, sociaux et économiques. Un scénario qui réhabilite l'utopie... ■

La section Prospective s'est efforcée, depuis 2002, d'apporter un éclairage prospectif sur la décentralisation et l'offre de soins en Midi-Pyrénées.



Le CESR en actions

Une mobilisation pour l'emploi



Quelle formation, quel emploi, quelle activité, quelle égalité des chances en milieu rural comme en milieu urbain? Pour tout chef d'entreprise, syndicaliste, président d'université ou d'association, la mobilisation pour la création de richesses, le développement économique, la cohésion sociale et donc l'emploi, constitue une préoccupation quotidienne.

En organisant, le 7 décembre 2006, la première « *Conférence pour l'emploi et le développement économique en Midi-Pyrénées* », le CESR a voulu susciter un débat qui puisse déboucher sur une véritable mobilisation et qui s'inscrive dans la durée. Tous les acteurs



Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées.

des territoires, les conseils de développement des pays et des agglomérations, les missions locales pour l'emploi ont pu ainsi confronter leurs points de vue.

La défense de l'industrie dans les territoires, la promotion de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologie, l'élévation du niveau de formation et de qualification, l'action contre l'exclusion, les inégalités d'accès à une formation, l'émergence de nouveaux métiers sont autant de pistes qui doivent prolonger les réflexions du CESR, assemblée dont on reconnaît la capacité à nourrir le dialogue des acteurs économiques, sociaux et associatifs avec les institutions régionales.

Démocratie participative : une chance pour les élus



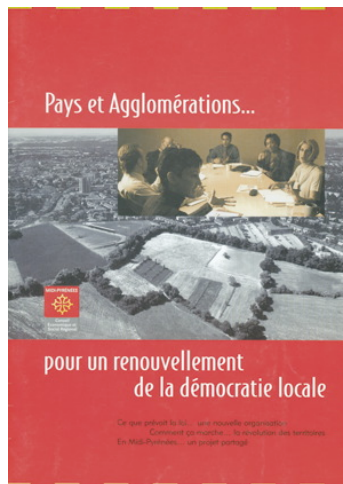
La démocratie participative s'exprime depuis de longues années dans les territoires quand les acteurs se prennent en charge. Avec les lois Pasqua, Voynet et « Urbanisme et habitat » du 3 juillet 2003, elle est confortée par un cadre juridique et un socle législatif qui permettent de l'asseoir durablement. Fortement engagé dans cette démarche, le CESR a organisé, le 30 juin 2004 à Albi, le premier « *Forum de la démocratie participative dans les territoires de*

Midi-Pyrénées », auquel ont assisté plus de 400 délégués des conseils de développement. À cette date, dans la région, plus de 2 000 représentants de la société civile avaient investi les 30 conseils de développement des pays et agglomérations et les parcs naturels régionaux. Pour les élus, c'est une chance de pouvoir compter sur l'expertise, l'investissement de ces hommes et femmes désireux d'apporter leurs propositions sur le développement économique, la cohésion sociale, l'organisation des services publics, l'offre de formation et l'offre culturelle.

Le CESR soutient cette nouvelle gouvernance qui s'appuie en continu, dans le respect du rôle et de la fonction de chacun, sur les compétences de tous les acteurs d'un territoire.

Il a organisé et anime la conférence des conseils de développement des territoires de Midi-Pyrénées.

Politique des pays : un engagement ancien



Depuis 1982, le CESR entretient un dialogue permanent, dans tous les bassins d'emploi de Midi-Pyrénées, avec les acteurs des territoires. Cette longue expérience de la démocratie participative explique qu'il soit sollicité par les élus régionaux et locaux pour favoriser l'organisation des conseils de développement et participer à leur animation. Dans ce cadre, le CESR a notamment mené un important travail d'explication et de pédagogie. Il a publié deux documents qui en font foi :

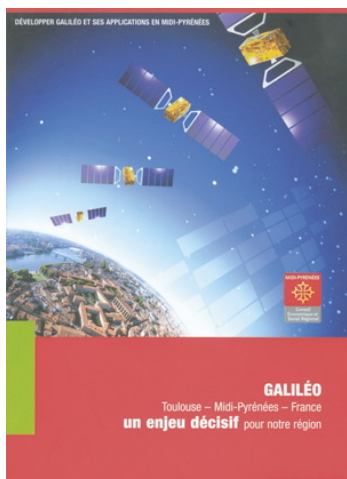
« *Pays et Agglomérations... pour un renouvellement de la démocratie locale* » – Ce

document constitue une sorte de mode d'emploi de ces nouveaux instruments légaux mis à la disposition des élus et des acteurs du développement local. Il explique « ce que prévoit la loi » et « comment ça marche ». Il expose la philosophie qui doit présider, en Midi-Pyrénées, à ce « projet partagé ».

« *Critères généraux d'appréciation des démarches des pays* » – Afin de préparer au mieux ses prises de position sur les candidatures à la reconnaissance de périmètres d'étude et de périmètres définitifs de Pays, que devait examiner la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT), le CESR s'est doté de critères généraux d'appréciation portant sur le territoire (sa capacité à mener une démarche de développement durable), le partenariat (à travers le conseil de développement) et le projet (qualité et pertinence).

les publications du Conseil Économique et Social Régional Midi-Pyrénées

Un soutien sans failles à Galiléo...



Au côté du Conseil Régional notamment, le CESR s'est fortement impliqué pour que Midi-Pyrénées obtienne une part majeure des activités de développement et d'exploitation du système Galiléo. L'arrêt des négociations avec le concessionnaire pressenti et la proposition de la Commission Européenne de reprise du programme sous financement public rendent caduque l'installation à Toulouse du siège de la concession en faveur de laquelle le CESR avait œuvré. Cependant, le CESR continue à soutenir ce grand programme stratégique européen et l'attribution à Toulouse

d'une part majeure des activités de développement, compte tenu de l'expérience déjà acquise, notamment avec EGNOS. Avec Galiléo, système de navigation reposant sur une constellation de 30 satellites, s'ouvre un champ d'applications qui touche tous les secteurs de la société: transport, services de géolocalisation, services aux personnes, agriculture, génie civil, environnement, sécurité publique, gestion des crises, etc. Outre les emplois générés par le projet lui-même, c'est tout le tissu des entreprises de la région et du Sud-Ouest européen qui est concerné par ces applications, en particulier les PME-PMI et les activités de service.

... et au troisième pôle « Agri »



Une large mobilisation a finalement abouti à la labellisation par l'État, durant l'été 2007, du pôle Agrimip Innovation. Le CESR aura joué un rôle déterminant dans ce choix en réunissant depuis juillet 2005, autour de la candidature régionale, tous les acteurs économiques, agriculteurs, chambres consulaires, industriels, coopératives, réseaux bancaires. Ce troisième pôle de compétitivité, qui associe les activités amont et aval de la filière agricole et agroalimentaire, va réunir dans une **démarche partenariale** les entreprises, les centres de formation et les unités de recherche publiques

et privées. Il constitue une réponse à un contexte économique et réglementaire qui évolue rapidement sous la poussée de la mondialisation des échanges, de la réforme de la PAC et de la montée des réglementations. Et il va évidemment conforter un secteur d'activité qui constitue le premier employeur de la région (plus de 100 000 emplois). Il redonne des perspectives à l'agriculture, à la recherche agronomique et aux industries alimentaire et non alimentaire. C'est une grande satisfaction et reconnaissance du rôle du CESR. ■

Projets d'Avis soumis à l'Assemblée plénière des 18 et 19 octobre 2007

- Projet d'Avis sur la sous-traitance aéronautique. Rapporteur: Mchel CADIERGUES
- Projet d'Avis « L'accès à un habitat pour tous en Midi-Pyrénées ». Rapporteur: Philippe de LORBEAU
- Projet d'Avis « Quel sport pour tous en Midi-Pyrénées? ». Co-rapporteurs: Jean-Claude ARNAUD et Maurice HOLVIER
- Projet d'Avis sur « Vers une autre chimie ». Rapporteur: Louis GUIGUE
- Projet d'Avis sur le financement des investissements structurants de Midi-Pyrénées. Rapporteur: Alain PARRA D'ANDERT
- Projet d'Avis sur la conjoncture. Rapporteur: Jean De GALARD
- Projet d'Avis sur le projet de grand contournement autoroutier de Toulouse. Rapporteur: Pierre LOUBERE

Année 2007

- Avis sur l'économie sociale et solidaire: un secteur économique à part entière - Rapporteur: Agnès DOFNY (18 juin 2007)
- Contribution au SRADT (Schéma Régional d'aménagement et de Développement du Territoire) - Rapporteur: Frédéric CAMÉO-PONZ (18 juin 2007)
- Avis « Pour un droit d'accès des jeunes de Midi-Pyrénées à la Formation professionnelle » - Rapporteur: Claude DUPUY (26 mars 2007)
- Avis sur le Schéma régional du Tourisme - Rapporteur: Pierre RESPAUD (26 mars 2007)
- Avis sur le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales - Rapporteur: Marie-Hélène DENUC-AYMARD (26 mars 2007)
- Avis sur le Budget Primitif 2007 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur Jacques AGRAIN (29 janvier 2007)
- Suivi de l'avis relatif au projet de Plan Régional des Transports Collectifs de Voyageurs 2007-2013: Observations sur le document de travail - « Plan Régional des Transports » - Rapporteur: José CAMBOU (29 janvier 2007)
- Avis sur le Contrat de Projets État-Région 2007-2013 - Rapporteur: Jo BELLANCA (29 janvier 2007)

Année 2006

- Avis sur les Orientations Budgétaires 2007 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur: Véronique VOLTO (27 novembre 2006)
- Contribution à l'élaboration d'une Convention interrégionale de Massif Central 2007-2013 - Rapporteur: Jean BERTIN (27 novembre 2006)
- Contribution à l'élaboration d'une Convention interrégionale des Pyrénées 2007-2013 - Rapporteur: Francis MAYOS (27 novembre 2006)
- Contribution à l'élaboration d'une Convention interrégionale du Plan Garonne 2007-2013 - Rapporteur: Brigitte PREVOST (27 novembre 2006)
- Contribution à l'élaboration d'une Convention interrégionale du plan de la Vallée du Lot 2007-2013 - Rapporteur: Jacques AGRAIN (27 novembre 2006)
- Avis sur « la Politique Culturelle Régionale » - Rapporteur: Marc BELIT (23 octobre 2006)
- Note sur « la Conjoncture Économique et Sociale 2006 en Midi-Pyrénées » - Rapporteur: Jean BELOU (23 octobre 2006)
- Avis sur « Plan Régional des Transports 2^e Génération » - Rapporteur: Daniel LATAPIE (23 octobre 2006)



- Avis du CESR sur les propositions du Conseil Régional pour le CPER - Rapporteur: Monsieur Michel BERTHOUMIEUX (23 octobre 2006)
- Avis sur le SRDE (Schéma Régional de Développement Économique) - Rapporteur: Monsieur Bernard MARET (27 juin 2006)
- Avis sur le PRDF (Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) - Rapporteur: Monsieur Pascal ASTRUC (27 juin 2006)
- Contribution au SRADT (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire) - Rapporteur: Monsieur Jacques AGRAIN (Aire urbaine), Philippe SEVERAC (Services publics), Jean BERTIN (SRIT) (26 juin 2006)
- Avis: Diagnostic de l'emploi et ses enjeux en Midi-Pyrénées - Rapporteur: Monsieur Michel CADIERGUES (26 juin 2006)
- Contribution du CESR au SRDE (Schéma Régional de Développement Économique) - Rapporteur: Bernard MARET (21 avril 2006)
- Contribution du CESR au PRDF (Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) - Rapporteur: Monsieur Pascal ASTRUC (21 avril 2006)
- Contribution au SROS de 3^e génération - Rapporteur: Monsieur Alain NESPOULOUS (13 mars 2006)
- Avis sur les conséquences pour Midi-Pyrénées de la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) - Rapporteur: Monsieur Michel BAYLAC (13 mars 2006)
- Avis sur l'insertion des jeunes doctorants en Midi-Pyrénées - Rapporteur: Madame Yannick LE QUENTREC (13 mars 2006)
- Avis sur le Budget Primitif 2006 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur: Madame Véronique VOLTTO (24 janvier 2006)

Année 2005

- Avis sur «Les orientations du Programme régional de formation professionnelle» - Rapporteur: Monsieur Hélios GONZALO (13 décembre 2005)
- Avis sur «La conjoncture économique et sociale 2005 de la Région Midi-Pyrénées» - Rapporteur: Monsieur Jean-Marie BEZ (13 décembre 2005)
- Avis sur «Les Orientations Budgétaires 2006 de la Région Midi-Pyrénées» - Rapporteur: Monsieur Jean BELOU (13 décembre 2005)
- Avis sur «Les politiques d'accompagnement du développement économique durable de Midi-Pyrénées» - Rapporteur: Monsieur Axel COURTOIS de VICOSE (25 octobre 2005)
- Avis «Contribution du CESR au projet de Plan Régional de Santé Publique» - Rapporteur: Monsieur Pierre RESPAUD (25 octobre 2005)
- Avis sur le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse - Rapporteur: Monsieur Jean BERTIN (25 octobre 2005)
- Avis «Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées?» - Rapporteur: Monsieur Daniel THÉBAULT (27 juin 2005)
- Avis sur la «Décentralisation des formations sanitaires et sociales» - Rapporteur: Monsieur Georges BENAYOUN (27 juin 2005)
- Avis: «Pour une ambition régionale en matière de transport de marchandises: Le choix d'un développement durable» - Rapporteur: Jean BONNET-MONSONIS (21 mars 2005)
- Communication sur la crise du logement dans les agglomérations de Midi-Pyrénées - Rapporteur: Bernard BRUNET (21 mars 2005)
- Avis sur le Budget Primitif 2005 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur: Jean BELOU (24 janvier 2005)
- Communication sur les politiques d'accompagnement du développement économique durable en Midi-Pyrénées - Rapporteur: Monsieur Axel COURTOIS de VICOSE (24 janvier 2005)

Année 2004

- Avis sur les Orientations budgétaires 2005 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur: Jean BELOU (13 décembre 2004)
- Avis sur la révision du «Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux» Adour Garonne - Rapporteur: Brigitte PREVOST (13 décembre 2004)

- Avis «Quelle politique de jeunesse pour la Région Midi-Pyrénées?» - Rapporteur: Monsieur Jean-Louis COLOMBIES (5 novembre 2004)
- Avis sur l'Offre de soins en Midi-Pyrénées - Rapporteur: Georges BENAYOUN (17 mai 2004)
- Avis sur l'avenir de la Recherche en Région - Rapporteur: Yves TREMPAT (17 mai 2004)
- L'avenir de la politique régionale de l'Europe après 2006 - Rapporteur: Francis MAYOS (17 mai 2004)
- Contribution du CESR Midi-Pyrénées au Débat National sur l'avenir de l'école - (29 janvier 2004)

Année 2003

- Avis sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - Rapporteur: Odile LAURENT (15 décembre 2003)
- Avis sur le Budget Primitif 2004 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur: Jean BELOU (15 décembre 2003)
- Avis: Le réservoir de soutien d'étiage de CHARLAS - Rapporteur: Brigitte PREVOST (17 novembre 2003)
- Avis: Orienter l'évolution urbaine pour un aménagement équilibré du territoire - Rapporteur: Michel BERTHOUMIEUX (17 novembre 2003)
- Avis sur l'industrie spatiale - Rapporteur: Pierre MOLETTE (23 octobre 2003)
- Avis sur les Orientations budgétaires 2004 de la Région - Rapporteur: Jean BELOU (23 octobre 2003)
- Avis sur le Bilan à mi-parcours du PRDF - Rapporteur: Michel Joseph DURAND (23 octobre 2003)
- Avis sur les infrastructures de communication en Midi-Pyrénées - Rapporteur: Jean BONNET-MONSONIS (23 octobre 2003)
- Communication sur le suivi de l'Avis sur les «Soins palliatifs et l'accompagnement de fin de vie: une expérience pilote en Midi-Pyrénées» - Rapporteur: Georges BENAYOUN (20 juin 2003)
- Communication sur «L'École de la deuxième chance», un élément du Grand Projet de Ville - Rapporteur: Jean-Louis COLOMBIES (20 juin 2003)
- Débat: «Quelles infrastructures de communication pour Midi-Pyrénées et le Sud-Ouest Européen?» - Introduction: Jean BONNET-MONSONIS (20 juin 2003)
- Avis: La Région: Pivot de la décentralisation - Rapporteur: Christian BERNARD (14 avril 2003)
- Avis: Pour une politique efficace de prévention des risques industriels - Rapporteur: Guy GLEIZES (14 avril 2003)

Année 2002

- Avis sur le Budget Primitif 2003 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur: Jean BELOU (17 décembre 2002)
- Communication sur le «Grand Projet de Ville de Toulouse» (GPV) - (28 octobre 2002)
- Avis sur «L'habitat locatif en milieu rural, un levier pour le développement durable des territoires» - Rapporteur: Bernard BRUNET (28 octobre 2002)
- Avis sur le «Lycée des métiers» - Rapporteur: Philippe GENTHON (28 octobre 2002)
- Avis sur les Orientations budgétaires 2003 de la Région Midi-Pyrénées - Rapporteur: Jean-Marie BEZ (28 octobre 2002)
- Rapport d'étape « Pour une politique efficace de prévention des risques industriels » - Rapporteur: Jean Louis ROBARDEY (21 juin 2002)
- Communication sur la Convention Région-SNCF de Monsieur Jean BONNET-MONSONIS (21 juin 2002)

Fin année 2001

- Avis sur le Budget Primitif de la Région 2002 - Rapporteur: Jean BELOU (17 décembre 2001)



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE MIDI-PYRÉNÉES

18, allées Frédéric-Mistral – 31077 Toulouse Cedex 4 – tél.: 05 62 26 94 94 – fax: 05 61 55 5110

e-mail: cesr@cesr-midi-pyrenees.fr – site internet: www.cesr-midi-pyrenees.fr